

Sécurité de la vieillesse

l'intérieur d'un parti il a le droit de parler et qu'il peut parler, j'espère qu'il prendra la parole sur le bill très important à l'étude.

Je voulais féliciter le député de Timiskaming, qui s'est empressé de reconnaître le bien-fondé des propositions faites par le Parti Crédit Social du Canada, aujourd'hui, et qui ont été rejetées. J'étais tout de même heureux de constater que ces propositions ont été discutées. Quant à ces propositions, elles contiennent des arguments que, personnellement, j'ai défendus depuis deux ou trois ans, à la Chambre. Il s'agit de propositions qui touchent véritablement la réalité quotidienne d'aujourd'hui.

J'inviterais, cependant, le député de Timiskaming—je ne sais pas s'il peut réussir—à convaincre ses collègues d'agir dans le même sens. Nous n'avons pas entendu le même son de cloche de tous les membres du Nouveau parti démocratique, et je dois dire que j'ai été très déçu de constater que lors du débat sur le budget par exemple, le Nouveau parti démocratique n'a pas jugé bon de proposer un amendement qui aurait tenu compte des sentiments manifestés par le député de Timiskaming tantôt. On doit alors se poser plusieurs questions. Je pense que tous ceux qui sont à la Chambre connaissent maintenant la réponse.

Pensons un peu, monsieur le président, aux personnes de 60 ans qui, bien sûr, sont sûrement intéressées à connaître le résultat du débat d'aujourd'hui et désiront l'adoption du bill. Nous savons parfaitement bien que des milliers d'invididus, au Canada, aspirent à la sécurité de la vieillesse à 60 ans. Dans ma circonscription, sur un envoi de 12,000 lettres, j'ai obtenu environ 6,000 réponses, et 98 p. 100 de ces 6,000 réponses favorisaient l'établissement de la sécurité de la vieillesse à 60 ans.

Dernièrement, une résolution du Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux recommandait aussi tout l'appui nécessaire à l'établissement de la sécurité de la vieillesse à 60 ans. Je sais cependant que le ministre annonçait dernièrement que l'application de la politique de la sécurité de la vieillesse à 60 ans pouvait coûter un milliard de dollars aux Canadiens.

Il est facile de dire ce que peut coûter une telle proposition, mais il serait peut-être intéressant, par exemple, de demander au ministre ce que coûtent au pays les 550,000 chômeurs.

Si nous tenons compte de ce que coûte le chômage, il est raisonnable d'espérer qu'une plus grande accessibilité à la pension de sécurité de la vieillesse créerait des emplois pour les citoyens plus jeunes, qui occuperaient les postes laissés libres par les pensionnés et, par conséquent, la nouvelle mesure ne coûterait pas 1 milliard de dollars aux Canadiens. Et avons-nous imaginé aussi, en tenant compte des ouvertures possibles pour le travail, que pourrait comporter une telle politique, les avantages marqués que cela pourrait comporter aussi pour notre société.

Nous reconnaissons d'emblée qu'un gouvernement a la responsabilité de restaurer ou de réaliser un climat social convenable. Donc, les amendements qu'on a proposés et les discussions qui ont eu lieu aujourd'hui préconisent l'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. Nous avons également discuté de la possibilité, pour une personne qui n'a pas encore 60 ans, de bénéficier de la pension de sécurité de la vieillesse, si son conjoint y est admissible.

Enfin, je crois que ces mesures sont urgentes actuellement. On sait qu'une politique semblable aurait comme effet de diminuer le taux du chômage, car si l'on accordait la pension de sécurité de la vieillesse à 64 ans, ceci toucherait environ 140,000 personnes.

[M. La Salle.]

Il est raisonnable de supposer qu'une centaine de milliers de nouveaux emplois seraient créés, si un tel nombre de personnes prenaient leur retraite, et elles pourraient le faire grâce à une pension convenable. Ce serait là une bonne solution, comparativement aux échecs qu'on a essayés depuis cinq ans en essayant d'ennayer le chômage. Au fait, en dépit de tous les efforts qu'on a déployés, y compris les injections de capitaux dans l'économie, le taux de chômage a triplé. Je ne dirai pas que le gouvernement n'a rien fait. Au contraire, il a dépensé beaucoup d'argent; il s'est ingénié à trouver toutes sortes de moyens susceptibles de diminuer le taux de chômage, mais les résultats n'ont pas du tout été satisfaisants.

Donc, je crois qu'une mesure visant à accorder la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans est réclamée par un grand nombre de citoyens. Avant de procéder à la troisième lecture du projet de loi actuellement à l'étude, il conviendrait d'en faire une étude très approfondie.

Une telle mesure aurait comme conséquence de restaurer le climat social, et je ne crois pas exagérer dans ce sens. Au fait, les pensionnés à 60 ans seraient sans aucun doute beaucoup plus heureux. Cela serait de beaucoup préférable à verser des allocations de bien-être social aux jeunes, ce qui contribue à consacrer la décadence d'une génération. Je crois que l'ouvrier ne serait pas mécontent qu'une partie de ses impôts contribue au versement de la pension de sécurité de la vieillesse aux personnes âgées de 60 ans, et l'assurance que ceci comporterait pour l'individu de 60 ans est une chose qui à mon avis devrait absolument être considérée.

Une telle mesure épargnerait aussi à l'ouvrier qui a 60 ans l'obligation de se constituer un fonds de pension, parce qu'il ne jouit d'aucune autre sécurité. Aussi, dans l'industrie, la personne de 60 ans, à cause des changements technologiques, souhaiterait recevoir la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. La personne dont l'âge varie entre 60 et 65 ans se tue au travail, et souvent quitte son travail alors qu'elle est devenue impotente. Je crois donc que nous avons tous avantage à appuyer cette politique, et j'apprécie beaucoup le geste de ceux qui ont favorisé cette politique et qui ont présenté des arguments pour convaincre le ministre que l'établissement de la sécurité de la vieillesse à 60 ans est quelque chose de pressant.

Monsieur le président, la loi à l'étude est totalement insuffisante. On accorde évidemment une augmentation de pension aux personnes âgées de 65 ans ou plus, mais on a suggéré dans le discours du trône, si je ne me trompe pas, qu'un plus grand nombre de personnes âgées pourraient toucher cette année la pension de sécurité de la vieillesse, étant donné qu'une loi serait présentée à la Chambre à cet effet. Évidemment, un plus grand nombre de personnes âgées pourront bénéficier de la pension de sécurité de la vieillesse, étant donné qu'on comptera plus de gens âgés de 65 ans cette année, mais voilà tout le changement qu'on a proposé! A mon avis, le discours du trône avait suscité certains espoirs chez les personnes âgées de 60 ans ou plus. Combien dans ma circonscription, comme sûrement ailleurs, s'inquiètent et demandent: Est-ce possible et est-ce vrai que nous aurons enfin la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans?

• (2320)

Je me permets donc aussi de réclamer de nouveau du ministre toute l'attention nécessaire au sujet de l'établissement de la sécurité de la vieillesse à 60 ans, et je me permets aussi de blâmer les partis de l'opposition qui auraient pu forcer le gouvernement à agir dans ce sens-là.